

Rapport d'activités

Exercice 2009

ARCACHON

LA TESTE DE BUCH

GUJAN-MESTRAS

LE TEICH

BIGANOS

AUDENGE

LANTON

ANDERNOS-LES-BAINS

ARÈS

LÈGE-CAP FERRET



P 3 PRÉAMBULE**P 4 Chapitre I. L'HYGIÈNE ET LA SANTÉ PUBLIQUE**

I.1	Urbanisme	P4
I.2	Surveillance sanitaire des eaux de baignade et contrôle de l'environnement	P5
I.3	Surveillance et inspection des réseaux d'assainissement	P6
I.4	Hygiène alimentaire	P6
I.5	Interventions diverses	P7
I.6	Surveillance sanitaire des terrains de camping et centres de vacances	P8
I.7	Instruction des plaintes	P9
I.8	Dératisation - démoustication	P9
I.9	Capture de pigeons	P10
I.10	Sensibilisation à l'usage des produits phytosanitaires dans la gestion des voiries communales et des espaces verts	P10
I.11	Participation à diverses enquêtes	P10

P 11 Chapitre II. LES TRAVAUX MARITIMES ET FLUVIAUX / PÔLE MARITIME

II.1	Balisage des chenaux intérieurs du Bassin d'Arcachon	P11
II.2	Bassin de dessablage de la Leyre	P12
II.3	Passes du Bassin d'Arcachon	P12
II.4	Contrat de projets Etat-Région 2007/2013	P14
II.5	Activités bathymétriques et topographiques	P15
II.6	Dragage des ports	P16
II.7	Dragage des chenaux	P16
II.8	Réensablement des plages	P17
II.9	Autres opérations	P20
II.10	Etudes environnementales maritimes	P21

P 22 Chapitre III. L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET PLUVIALES**P 24 Chapitre IV. LA PROMOTION TOURISTIQUE****P 37 Chapitre V. PÔLE DE RESSOURCES NUMÉRIQUES DU BASSIN D'ARCACHON****P 39 CONCLUSION**



Le Siège du Syndicat : Villa Vincenette à Arcachon

PRÉAMBULE

Dans le but d'améliorer le débat démocratique en ce qui concerne les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales un article L.5211-39 qui stipule :

« Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse, chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du Compte Administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire

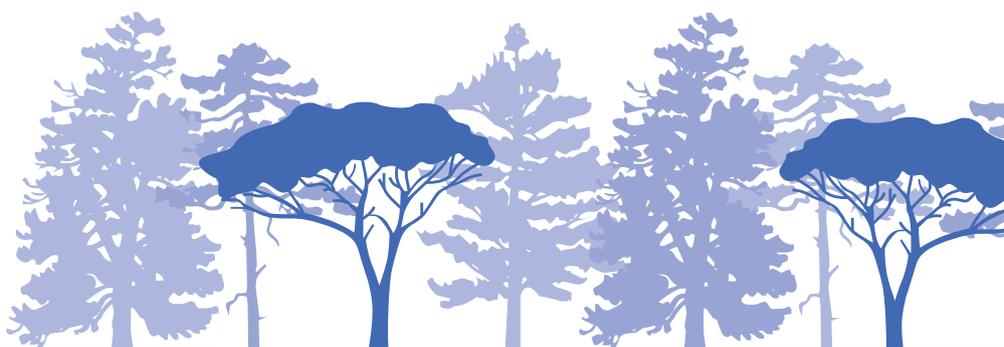
au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil Municipal de l'activité de l'établissement de coopération intercommunale. »

Le présent Rapport a donc été établi en application de ces dispositions et vient compléter le Rapport annuel sur la Qualité et le Prix du Service

de l'Assainissement qui a été présenté, conformément aux dispositions du décret n° 95.635 du 6 mai 1995, lors du Comité du 31 mai 2010, et dont un exemplaire a été remis pour présentation devant chaque Conseil Municipal avant la fin de l'année 2010.

Il retrace l'activité du Syndicat au cours de l'exercice 2009, pour les compétences qui lui ont été transférées, autres que l'assainissement des eaux usées et qui sont : l'Hygiène et la Santé Publique, les Travaux Maritimes et Fluviaux, l'assainissement des Eaux Pluviales, le Tourisme, ainsi que pour le développement et le Système d'Information Géographique.



Front de mer de Lanton



CHAPITRE I

L'HYGIÈNE ET LA SANTÉ PUBLIQUE

Le Service Intercommunal d'Hygiène et de Santé exerce les compétences de l'Etat en matière de santé et d'environnement, en concertation avec les Services de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales. Les attributions qui lui ont été confiées dans le cadre d'un protocole d'accord établi entre le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon et la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales concernent le contrôle administratif et technique des règles d'hygiène.

Ces compétences s'exercent dans des domaines variés : urbanisme, hygiène de l'habitat, contrôle des bruits de voisinage, de la qualité des eaux de baignade et ruisseaux, des fontaines publiques et réseaux privés, surveillance sanitaire des marchés, des commerces alimentaires et des restaurants.

Ce service exerce également une surveillance sanitaire des terrains de camping et des centres de vacances, instruit diverses plaintes, participe à la dératisation des lieux publics. Il est associé aux opérations de démoustication et au contrôle du peuplement animalier pour les pigeons.

L'ensemble des activités confiées au Service fait l'objet d'un rapport plus complet, consultable au siège du Syndicat.

I.1 Urbanisme

Dans ce domaine, le Syndicat est appelé à émettre des avis, tant en matière d'hygiène publique que d'assainissement, sur les demandes de certificats d'urbanisme et demandes d'occupation du sol (déclarations de travaux, permis de construire, autorisations de lotir, d'aménager des terrains de camping et de caravanage et des terrains destinés à l'accueil des habitations légères de loisirs). Le Syndicat participe également aux réunions de chantier des travaux de création des lotissements et aux opérations de récolement, préalables

à la délivrance des autorisations de lotir et certificats de conformité concernant les permis de construire d'opérations importantes.

En 2009, le Syndicat a donné un avis sur :

- **308** demandes de certificats d'urbanisme et déclarations préalables de division.
- **1 361** demandes de permis de construire, dont **593** concernent des extensions d'habitations, des commerces, des surfaces artisanales et des déclarations préalables de travaux.

- **768** permis conduisent à la création de **2 568** logements, dont 1 982 sont issus de 81 réalisations importantes.

- **23** demandes d'autorisation de lotir.

Lors de ce même exercice, **11** lotissements ont été récochés, représentant **106** lots viabilisés.





Au titre du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) :

- **82** contrôles de bon fonctionnement des ouvrages d'assainissement autonome ont été effectués sur des installations existantes.
- **8** installations neuves ont été contrôlées, nécessitant 35 visites sur les chantiers.
- **11** systèmes d'assainissement ont fait l'objet d'une réhabilitation, nécessitant 42 visites sur les chantiers.

I.2 Surveillance sanitaire des eaux de baignade et contrôle de l'environnement

1.2.1. Contrôle de la qualité bactériologique des eaux de baignade :

- **28** points de surveillance ont été choisis en fonction de l'importance de la fréquentation, de l'étendue des

plages et des risques sanitaires pouvant exister sur certains sites.

- **286** prélèvements ont été effectués au cours de la saison estivale :

274 analyses ont permis de conclure à une eau de Bonne Qualité (95,80 %)

12 analyses à une eau de Qualité Moyenne (4,20 %).

L'interprétation statistique des résultats des analyses bactériologiques, selon la directive européenne du 8 décembre 1975, a conduit au classement de 26 plages en catégorie A (y compris La Salie Wharf) et de 2 plages en catégorie B.

1.2.2. Contrôle de l'environnement :

Contrôle du rejet en mer des effluents urbains et industriels au lieu-dit « La Salie »

- **12** prélèvements d'effluents dans le collecteur, avant rejet en mer, aux fins d'analyses chimiques et bactériologiques

- **54** prélèvements sur la plage de La Salie et de part et d'autre du wharf.

Contrôle des eaux de surface

- **73** prélèvements relatifs au contrôle de la qualité des crastes, ruisseaux, lac et piézomètres.

- **96** prélèvements de contrôle concernant les apports de nutriments au Bassin d'Arcachon, effectués dans la Leyre et les ruisseaux du Lanton, du Cirès et du Milieu.

Contrôle de la potabilité des eaux d'alimentation et des réseaux publics

- **8** prélèvements pour le compte de particuliers.

- **38** prélèvements dans le cadre de la surveillance sanitaire des stands saisonniers, aires naturelles et campings.



Prélèvement d'eau lotissement La Lisière du Coulin Andernos



- **45** prélèvements concernant les puits artésiens des dix communes du Bassin d'Arcachon.

- **21** analyses de contrôle de la qualité de l'eau, destinées à l'établissement des certificats de potabilité lors de la mise en service des réseaux internes des lotissements, en application de l'article R 1321-56 du Code de la Santé Publique

- **17** prélèvements (glace et eau) à la criée d'Arcachon.

Prélèvements divers

- **24** prélèvements pour le compte du centre de thalassothérapie d'Arcachon.

I.3 Surveillance et inspection des réseaux d'assainissement

Contrôle de la formation d'hydrogène sulfuré

Afin de lutter contre les odeurs et la corrosion des réseaux d'assainissement liées à la formation de sulfures dans les portions fonctionnant en pression, puis à leur

oxydation sous la forme d'hydrogène sulfuré dans les ouvrages gravitaires, le Syndicat a mis en place, depuis plus de quinze années, un traitement des eaux usées au sulfate ferreux. Ce traitement a été remplacé par un traitement au nitrate de calcium.

12 postes d'injection de nitrate de calcium sont en service à ce jour. 15 points font l'objet de contrôles réguliers pendant 6 mois de l'année. La Société d'Assainissement du Bassin d'Arcachon a une obligation de résultat sur les 9 points les plus sensibles, l'objectif étant de tendre vers une absence d'hydrogène sulfuré dans la partie aérienne du réseau.

La qualité de ce traitement nécessite un contrôle, réalisé sous la forme suivante :

- **232** contrôles ponctuels de la qualité de l'air dans le réseau d'assainissement, aux points contractuels définis dans le cahier des charges pour l'exploitation par affermage.

- **239** contrôles ponctuels effectués sur 11 autres points du réseau :
 - en sortie de l'unité de traitement de l'air située au lieu-dit La Vigne
 - en entrée et en sortie des unités

de traitement de l'air des postes de refoulement de la Villa Algérienne, de l'allée de la Plage au Canon, sur la commune de Lège-Cap Ferret et des Poissonniers, sur la commune du Teich

- en sortie de l'unité de traitement située à l'exutoire du refoulement de Jane de Boy, sur la commune de Lège-Cap Ferret et à Fossé Neuf, sur la commune d'Arès
- à l'exutoire des conduites de refoulement des postes du port ostréicole et de Saint Brice, sur la commune d'Arès
- au lieu-dit le Massurat, à Andernos-les-Bains.

I.4 Hygiène alimentaire

Les établissements dans lesquels sont préparées, détenues ou distribuées des denrées alimentaires doivent respecter les dispositions de la nouvelle approche réglementaire « le paquet hygiène », constituée de quatre règlements européens (852/2004 - 853/2004 - 854/2004 - 882/2004 du 29 avril 2004) et d'une directive (2004/41 du 21 avril 2004).

Le Service Intercommunal d'Hygiène



Station d'épuration de Biganos

et de Santé a effectué, en 2009, le contrôle de **139** établissements :

- **85** restaurants
- **22** établissements de restauration rapide
- **31** établissements de vente à emporter
- **1** boulangerie-pâtisserie

Sur ces 139 visites, 72 ont été réalisées conjointement avec la Direction Départementale des Services Vétérinaires (D.D.S.V.) et/ou la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (D.D.C.C.R.F.). Les contrôles conjoints ont été effectués essentiellement au cours de l'Opération Interministérielle Vacances.

Les contrôles ont porté essentiellement sur les points suivants :

- Hygiène des locaux et du matériel.
- Hygiène du personnel.
- Hygiène des denrées.
- Formation du personnel aux règles d'hygiène.

110 lettres de rappel à la réglementation ont été adressées aux exploitants.

D'une manière générale, les prescriptions édictées dans les guides de bonnes pratiques d'hygiène, proposant des moyens pour assurer la maîtrise de l'hygiène des fabrications et des manipulations, sont bien souvent méconnues des responsables d'établissements. On observe également un manque de discernement pour mettre en adéquation les structures et les équipements existants avec les prestations proposées à la clientèle. De ce fait, ils ont été orientés vers la Chambre des Métiers et autres organismes



pour suivre une formation renouvelée.

Cependant, les situations considérées comme étant préoccupantes pour la protection de la santé publique demeurent exceptionnelles. Elles font l'objet d'un suivi attentif, sans pour autant avoir nécessité, à ce jour, une proposition de fermeture.

1.5 Interventions diverses

1.5.1. Commissions de sécurité :

Le Service Intercommunal d'Hygiène et de Santé a participé à des visites de commerces alimentaires ou d'établissements pratiquant la restauration sociale, effectuées dans le cadre de la commission de sécurité de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon (COBAS) et de la Sous-Préfecture chargée du Bassin d'Arcachon.

Au total, 18 établissements de ce

type ont été visités au cours des commissions de sécurité, dont 5 établissements de restauration sociale et 13 restaurants.

1.5.2. Création de commerces alimentaires :

17 demandes de permis de construire, concernant la création de commerces alimentaires, ont fait l'objet d'un avis.

Le Service a également animé 35 réunions pour apporter une assistance technique à la création de ces commerces.



1.6 Surveillance sanitaire des terrains de camping et centres de vacances

1.6.1. Contrôle de l'alimentation en eau potable :

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 17 juillet 1985, un contrôle de la qualité bactériologique de l'eau délivrée a été effectué dans 34 terrains de camping, afin de vérifier l'efficacité de la purge et du rinçage des réseaux internes d'eau potable. Toutes les analyses, réalisées par l'I.P.L Santé Environnement durables Atlantique, ont révélé que les eaux distribuées étaient potables au point de vue bactériologique.

Un rappel, concernant les mesures à prendre pour la prévention de la légionellose, a été effectué auprès de chaque gestionnaire de camping.

1.6.2. Contrôle des

terrains de camping

8 terrains ont fait l'objet d'une visite de la sous-commission de contrôle de la Commission Départementale de l'Action Touristique pendant la saison estivale.

1.6.3. Contrôle des centres de vacances hébergeant des mineurs :

11 centres de vacances et camps sous tentes ont été contrôlés. Les contrôles ont tous été effectués conjointement avec un inspecteur de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

6 centres d'hébergement en dur ont été visités. Des améliorations progressives sont constatées dans la plupart des établissements sur la sécurité alimentaire. Toutefois, il est observé fréquemment un manque de formation renouvelée en matière d'hygiène alimentaire pour le personnel de cuisine. Par ailleurs, les certificats médicaux qui sont produits, concernant cette catégorie de personnel, attestent très souvent d'une aptitude au travail sans préciser clairement

l'aptitude à travailler en milieu de restauration collective. Une sensibilisation particulière a été faite sur ce point aux organisateurs des séjours. En ce qui concerne la gestion du risque de légionellose, si la mise en œuvre d'opérations d'entretien sur les réseaux d'eau chaude sanitaire est systématique, il est difficile d'obtenir des organisateurs des séjours la vérification de l'efficacité de ces interventions, en prévoyant des autocontrôles par analyse. Enfin, d'une manière générale, les conditions d'hébergement ont été trouvées satisfaisantes.

5 camps sous tentes ont été contrôlés. Trois étaient organisés dans de mauvaises conditions sanitaires, un autre était dans des conditions tout juste passables et un était organisé dans de bonnes conditions. Comme l'an passé, on observe un laxisme dans les conditions d'équipement des mini camps (séjours courts), ce qui affecte la sécurité sanitaire des enfants.



I.7 Instruction des plaintes

Ces plaintes, enregistrées en 2009, sont répertoriées dans le tableau ci-dessous.

PLAINTES • ANNÉE 2009

COMMUNES	HYGIÈNE DE L'HABITAT	NUISANCES SONORES	ASSAINISSEMENT	ANIMAUX	ENTRETIEN DE PROPRIÉTÉ	HYGIÈNE ALIMENTAIRE	DIVERS	TOTAL
ARCACHON	9	4	1	1	2	0	3	20
LA TESTE DE BUCH	9	5	2	2	0	0	2	20
GUJAN-MESTRAS	12	0	1	1	1	0	4	19
LE TEICH	2	0	0	0	0	0	0	2
BIGANOS	4	0	0	0	1	0	0	5
AUDENGE	6	1	0	0	0	0	0	7
LANTON	3	0	0	1	0	0	0	4
ANDERNOS-LES-BAINS	4	3	1	0	0	0	0	8
ARÈS	1	1	0	0	1	0	0	3
LÈGE CAP FERRET	2	2	1	0	0	1	0	6
TOTAL	52	16	6	5	5	1	9	94

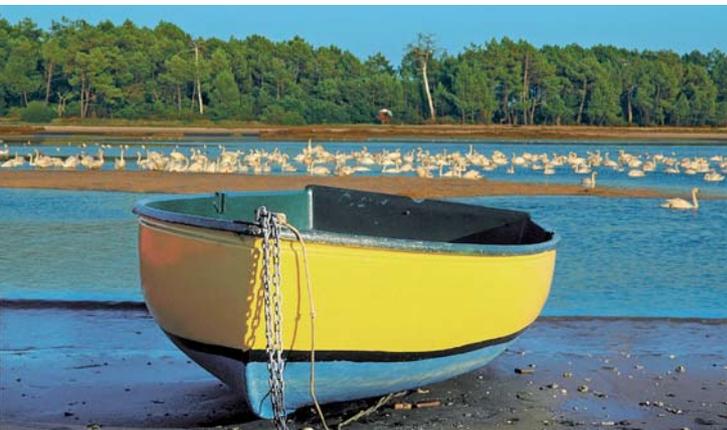
I.8 Dératisation-Démoustication

3 campagnes de dératisation ont été réalisées en 2009, réparties sur l'année, sachant que 25 journées sont nécessaires aux travaux de dératisation des bâtiments communaux et di-

vers lieux publics. La société Amboile Services exécute ces prestations pour le compte du Syndicat, accompagnée d'un technicien du Service d'Hygiène.

22 interventions ponctuelles ont été effectuées chez des particuliers. Concernant la démoustication, le Service d'Hygiène entretient des rap-

ports réguliers avec les techniciens de l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication. Le Syndicat participe pour moitié, soit plus de 128 000 € en 2009, aux dépenses de démoustication, l'autre part étant prise en charge par le Conseil Général de la Gironde.



I.9 Capture des pigeons

Le Service d'Hygiène est en contact permanent avec la SACPA, société titulaire du marché relatif au contrôle du peuplement animalier. Le bilan des captures figure dans le tableau ci-contre.



CAPTURES DES PIGEONS • BILAN DE L'ANNÉE 2009

COMMUNES	NOMBRE DE PIGEONS CAPTURÉS
ARCACHON	901
LA TESTE DU BUCH	634
GUJAN MESTRAS	29
LE TEICH	203
AUDENGE	566
ANDERNOS-LES-BAINS	464
ARÈS	350
TOTAL	3 147

I.10 Sensibilisation à l'usage des produits phytosanitaires dans la gestion des voiries communales et des espaces verts

Le ruissellement des produits pesticides utilisés pour l'entretien des voiries communales et des espaces verts peut impacter le Bassin d'Arcachon. Conscient de ce problème, le S.I.B.A.

a initié un programme d'actions visant à améliorer les procédés de désherbage des communes riveraines du plan d'eau. La mise en place et le suivi de ce programme ont été confiés au Service d'Hygiène.

Pour l'année 2009, le programme a porté sur :

- la formation des agents des dix communes, assurée par le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole des Landes
- la mise en place de plans commu-

naux spécifiques à chaque commune

- la conception, l'actualisation et la diffusion d'un « guide de bonnes pratiques » de l'utilisation des produits phytosanitaires à l'usage des dix communes
- la présentation et la démonstration de matériels alternatifs au désherbage.

Cette action va se poursuivre en 2010. La formation va s'intensifier et les communes engagées dans la rédaction de leur plan de désherbage ont été encouragées à le finaliser pour la campagne à venir.

I.11 Participation à diverses enquêtes

1.11.1. Accessibilité au plomb

Les tests effectués systématiquement au cours de chaque enquête en insalubrité ont conduit à 1 signalement auprès de Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales et de Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement, afin de déclencher une procédure d'urgence visant à protéger la santé d'enfants exposés au plomb.

1 signalement a été effectué à la suite d'un dossier de Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP).

1.11.2. Intoxications au monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore et insipide. Sa présence dans l'air passe donc totalement inaperçue. C'est un gaz très toxique, qui constitue la première cause de mortalité par toxicité aiguë en France (entre 100 et 300 morts par an). Sa présence dans un local est toujours liée à une source de combustion.

Le Service d'Hygiène s'inscrit dans le système de surveillance des intoxications à l'oxyde de carbone sur le plan national et a procédé à 2 enquêtes environnementales à la suite d'accidents de ce type.

1.11.3. Délivrance de certificats de salubrité

Le Service d'Hygiène est régulièrement saisi par des offices notariaux, dans le cadre de cessions immobilières. A ce titre, il a délivré 189 certificats de salubrité au cours de l'année 2009.



CHAPITRE II

LES TRAVAUX MARITIMES ET FLUVIAUX / PÔLE MARITIME

II.1 Balisage des chenaux intérieurs du Bassin d'Arcachon

• Signée le 20 décembre 2007, la convention tripartite entre le SIBA, le Conseil Général de la Gironde et l'Etat, (DDE/Service Maritime et Eau), précise les responsabilités de chacun au regard de la gestion et l'entretien du balisage, ainsi que des obligations des différents maîtres d'ouvrage et autorités portuaires, (Etat, Département, Syndicat et communes).

• Poursuivant sa mission ainsi établie, le SIBA a reconduit en 2009 le marché avec la société GENTIL TSM.

- la surveillance des balises : le contrôle a été réalisé en interne, avec les moyens nautiques et humains du Syndicat. Un rapport a été diffusé à l'ensemble des partenaires ; c'est également sur cette base que les travaux 2009 d'entretien ont été programmés ;

- l'opération d'entretien a permis de rénover les balises référencées ci-dessous pour un montant de l'ordre de 73 200 € TTC.

BALISAGE DES CHENAUX INTÉRIEURS DU BASSIN D'ARCACHON • TRAVAUX 2009

NUMÉRO D'ORDRE	Nouveau BALISAGE DÉFINITIF juillet 2009	Nouveaux types de voyant validés juillet 2009	TYPE DE TRAVAUX				
			Travaux	Dates	Redressement	Changement balise	Changement voyant
3	10a	Cardinale Nord	oui	Trx 2009			oui
7	16a	Cardinale Ouest	oui	Trx 2009		oui	oui
8	16b	Cardinale Ouest	oui	Trx 2009		oui	oui
11	2-a	Tribord	oui	Trx 2009			oui
20	5a	Tribord	oui	Trx 2009		oui	oui
21	6a	Babord	oui	Trx 2009		oui	oui
22	6b	Babord	oui	Trx 2009		oui	oui
23	6c	Babord	oui	Trx 2009			oui
25	6d	Babord	oui	Trx 2009			oui
27	8a	Cardinale Nord	oui	Trx 2009			oui
28	8b	Cardinale Nord	oui	Trx 2009			oui
33	A0b	Babord	oui	Trx 2009			oui
34	A0c	Babord	oui	Trx 2009			oui
81	D14b	Babord	oui	Trx 2009			oui
82	D14c	Babord	oui	Trx 2009			oui
83	D14d	Babord	oui	Trx 2009			oui
84	D14e	Cardinale Sud	oui	Trx 2009			oui
93	E2a	Babord	oui	Trx 2009			oui
97	E4a	Babord	oui	Trx 2009			oui
98	E4b	Babord	oui	Trx 2009			oui
99	E4c	Babord	oui	Trx 2009			oui
102	E6a	Babord	oui	Trx 2009			oui
106	F0a	Babord	oui	Trx 2009	oui		oui
107	F0b	Babord	oui	Trx 2009			oui
108	Fa	Tribord	oui	Trx 2009	oui		oui
112	F2a	Babord	oui	Trx 2009			oui
113	F1a	Tribord	oui	Trx 2009			oui
135	L1	Cardinale Nord	oui	Trx 2009			oui
136	L2	Cardinale Sud	oui	Trx 2009			oui
224	M	Cardinale Nord	oui	Trx 2009		oui	oui
225	L7	Cardinale Nord	oui	Trx 2009			oui
226	L5	Cardinale Nord	oui	Trx 2009			oui
227	L6	Cardinale Nord	oui	Trx 2009			oui
228	L4	Cardinale Nord	oui	Trx 2009			oui
229	L3	Cardinale Nord	oui	Trx 2009			oui
230	2b	Cardinale Sud	oui	Trx 2009			oui
232	K2a	Cardinale Sud	oui	Trx 2009			oui
233	K2c	Cardinale Nord	oui	Trx 2009			oui
234	K2b	Cardinale Est	oui	Trx 2009			oui



Balise 2b



Balise A0c



Balise L3

II. 2 Bassin de dessablage de la Leyre

En 1990, le Syndicat a construit sur La Leyre, à l'aval de sa confluence avec le Lacanau, un ouvrage duquel est extrait annuellement un volume de l'ordre de 15 000 m³ provenant du charriage du sable depuis l'amont ; l'obstruction sableuse des chenaux de navigation est ainsi minimisée, notamment

dans la zone deltaïque, au Sud Est du Bassin d'Arcachon.

En septembre 2009, les travaux du marché relatifs à l'exploitation de l'ouvrage ont permis d'extraire environ 12 000 m³ de sable, pour un coût de 40 000 € TTC.

En accord avec les gestionnaires du Delta, l'animateur Natura 2000 notamment, la consistance des travaux a été adaptée (période de septembre à octobre, ...) à l'environnement spécifique de la zone.



II. 3 Passes du Bassin d'Arcachon



Sondages et balisage

Le balisage de la passe Nord du Bassin d'Arcachon, seule passe navigable, se compose actuellement de 16 bouées.

A noter : avec les 8 bouées enlevées de la passe secondaire (au Sud) et les 2 bouées déjà stockées au Verdon sur Mer, sur le parc des Phares et Balises de la DDE/SME, le nombre de bouées en réserve du SIBA s'élève ainsi à 10.

1. Sondages et balisage des passes (matériel et interventions)

Le chapitre 1 de la convention quadripartite relative aux « opérations de sondage et de balisage des passes du Bassin d'Arcachon et suivi de leur

évolution » établie entre l'Etat, (DDE/Service Maritime et Eau), le Conseil Général de la Gironde, le Conseil Régional d'Aquitaine et le Syndicat, signée le 23 mars 2006 pour cinq années, gère l'ensemble des règles applicables aux opérations de sondages et de balisage des passes.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Gironde (ex DDE/SME) met gratuitement à disposition son personnel pour les opérations de sondages nécessitées par l'évolution des fonds : 4 campagnes de sondage par an sont réalisées pour « les passes », outre les bathymétries des chenaux secondaires et travaux de balisage. Ce service assure, également, l'acquisition, le traitement et la diffusion des don-



nées ainsi que la fourniture et mise en place des bouées de la passe principale, dans la limite du nombre de bouées actuellement en place.

Le Syndicat et le Conseil Général de la Gironde prennent en charge, chacun à hauteur de 50 % : les moyens nautiques, le renouvellement et l'entretien des matériels de sondage afférents aux activités de la DDTM. Dans ce cadre, en 2009, 14 000 € HT ont été consacrés à mettre en place ces actions.

2. Suivi satellitaire (Spot-image)

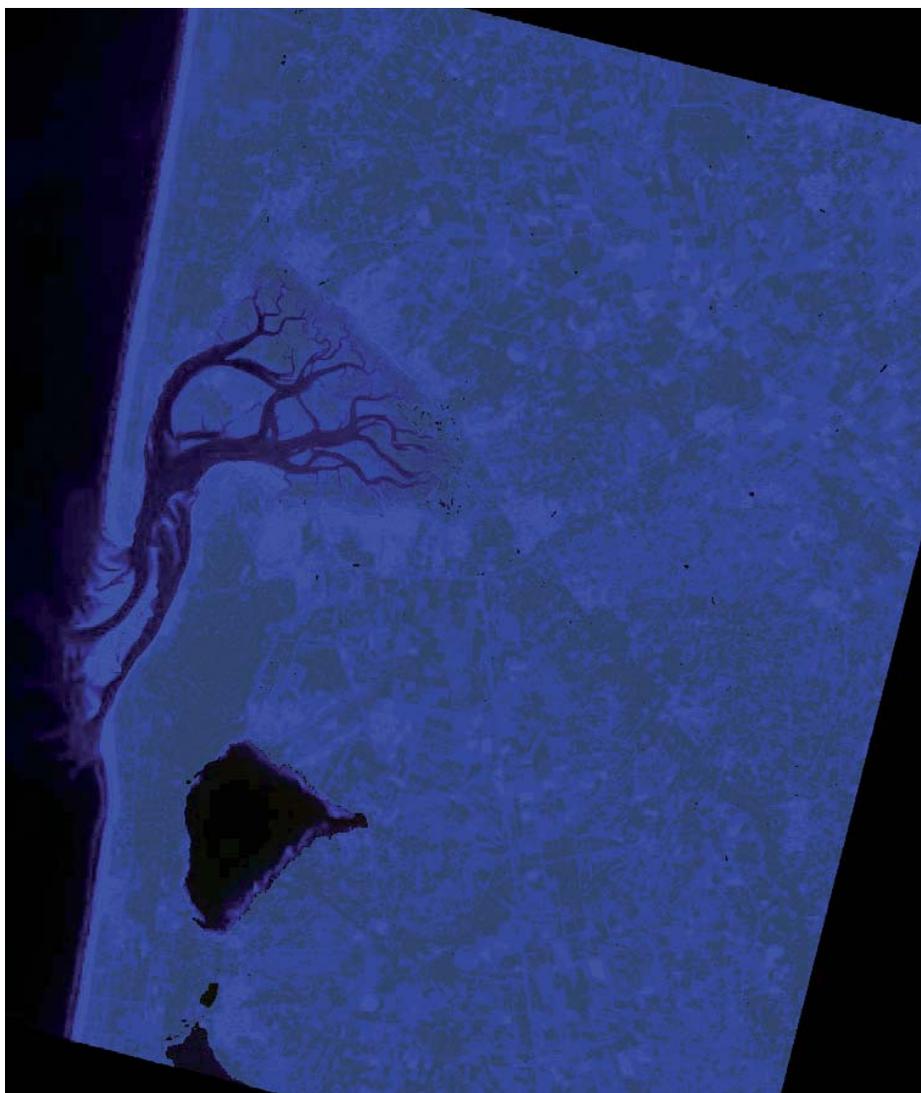
Chapitre 2

En 2009, le Comité a décidé de reconduire le programme de surveillance annuelle des passes par imagerie « SPOT » ; l'objectif est d'établir une cartographie encore plus précise des mouvements des bancs pour la zone des Passes, mais également de suivre l'évolution de l'intérieur du Bassin, entre la Pointe du Cap Ferret, le littoral d'Arcachon (Pereire et Moulleau) et de La Teste de Buch (Pyla sur Mer jusqu'à La Salie).

- Le Syndicat, qui a mené seul cette activité jusqu'en 2005, a désormais trouvé avec la Région Aquitaine et le Conseil Général de la Gironde un partenariat pour poursuivre ces études; les charges relatives à cette surveillance sont partagées par tiers entre les trois collectivités pour un coût, en 2009, de l'ordre de 8 400 € HT. (coût de l'interprétation par l'Université de Bordeaux I et le CNRS). L'Etat,

le Département, la Région et le Syndicat peuvent utiliser les résultats de cette étude pour toutes les activités liées à leurs compétences.

- Les images satellitaires ont été acquises, cette année encore, via le Programme KALIDEOS Littoral (mené par le Centre National d'Etudes Spatiales).



Scène SPOT-5, @CNES du 24 juin 2009 après correction géométrique. CNES (KALIDEOS-Littoral).

II. 4 Contrat de projets Etat-Région 2007-2013

Le grand projet n°9 du Contrat de Projets Etat- Région 2007-2013 intitulé « Promouvoir une gestion intégrée et durable du littoral aquitain », dispose de 2 priorités spécifiques au Bassin d’Arcachon :

• **Priorité 9-1 : Connaissance et observation maritimes et littorales déclinées en 2 actions :**

9-1-1 GIP Littoral & 9-1-2 Observatoire de la Côte Aquitaine (OAC)

• **Priorité 9-4 : Soutien à la pêche et à l’ostréiculture**

avec, plus spécifiquement, l’action 9-4-1 : « Restauration de l’hydraulique et réhabilitation du Domaine Public Maritime concédé et non concédé du Bassin d’Arcachon ».

Priorité 9-1-2

Signataire de la convention de partenariat relative à l’OCA, le Syndicat a régulièrement participé aux réunions de suivi et, compte tenu des dégâts occasionnés par la tempête Klaus sur le Bassin, a demandé une expertise de ce phénomène sur le littoral andernosien notamment ; elle devait spécifier :

- 1-** l’état de l’art en matière de protection contre les submersions marines ;
- 2-** la caractérisation des événements en cause (nov08 - janv09 - fev09) afin de quantifier l’intensité de ces épisodes exceptionnels et de connaître leur temps de retour ;
- 3-** les aménagements opportuns à prévoir en première urgence ;
- 4-** une modélisation des phénomènes.

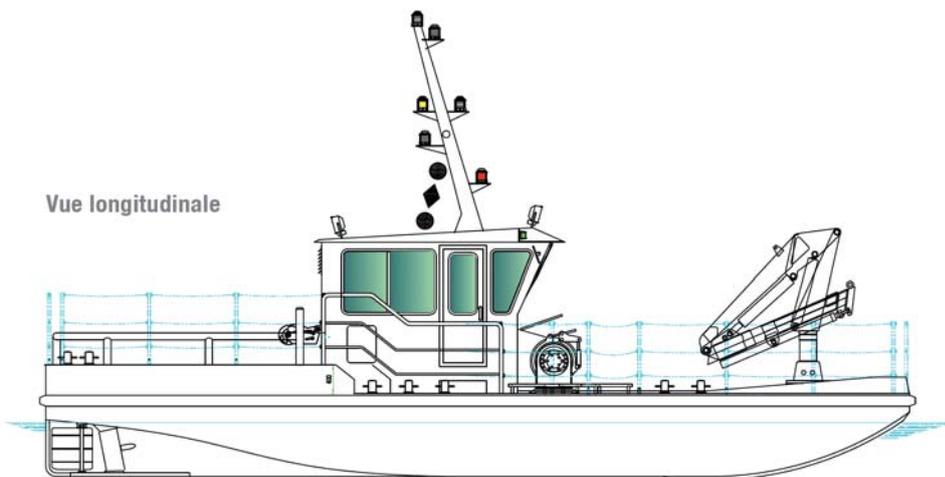
Des rapports relatifs aux points 1,2 et 3 remis à la commune, ont constitué une base de travail particulièrement solide

pour avancer sur cette problématique récurrente.

Priorité 9-4-1

Le Comité Technique de Coordination du grand projet 9-4-1 a poursuivi sa mission de synthèse, avec l’aide du BRGM. Avant de valider la mise en œuvre de nouvelles opérations, il a en effet été convenu de donner des priorités aux zones d’intervention ; à ce titre, une synthèse des études et des conclusions est en cours.

Le Syndicat, quant à lui, a poursuivi ses procédures d’acquisition de deux navires : une drague aspiratrice stationnaire et un bateau d’assistance, pré-équipé pour des activités de dépollution : la commande de la nouvelle drague devrait intervenir courant 2010. Le nouveau remorqueur devrait être livré courant 2010 et sera pré-équipé pour participer à des missions de dépollution sur le Bassin.



II.5 Activité bathymétriques et topographiques

Le Service des Etudes du Pôle Maritime continue à assurer la maîtrise d'œuvre des travaux en termes d'études préalables et de suivi de chantiers : pour la collecte de ces données, les services syndicaux sont équipés de matériels performants lesquels, permettent :

- **par la voie terrestre,**

à partir de la station totale TRIMBLE ou du GPS LEICA, de localiser des points sur l'estran et d'en connaître l'altitude (principe du levé topographique) ; cette méthode de levée est utilisée pour réaliser les suivis de l'érosion de la côte de Pyla, ou bien pour estimer le volume des matériaux qui y ont été déplacés lors de travaux de désenvasement de port par exemple.

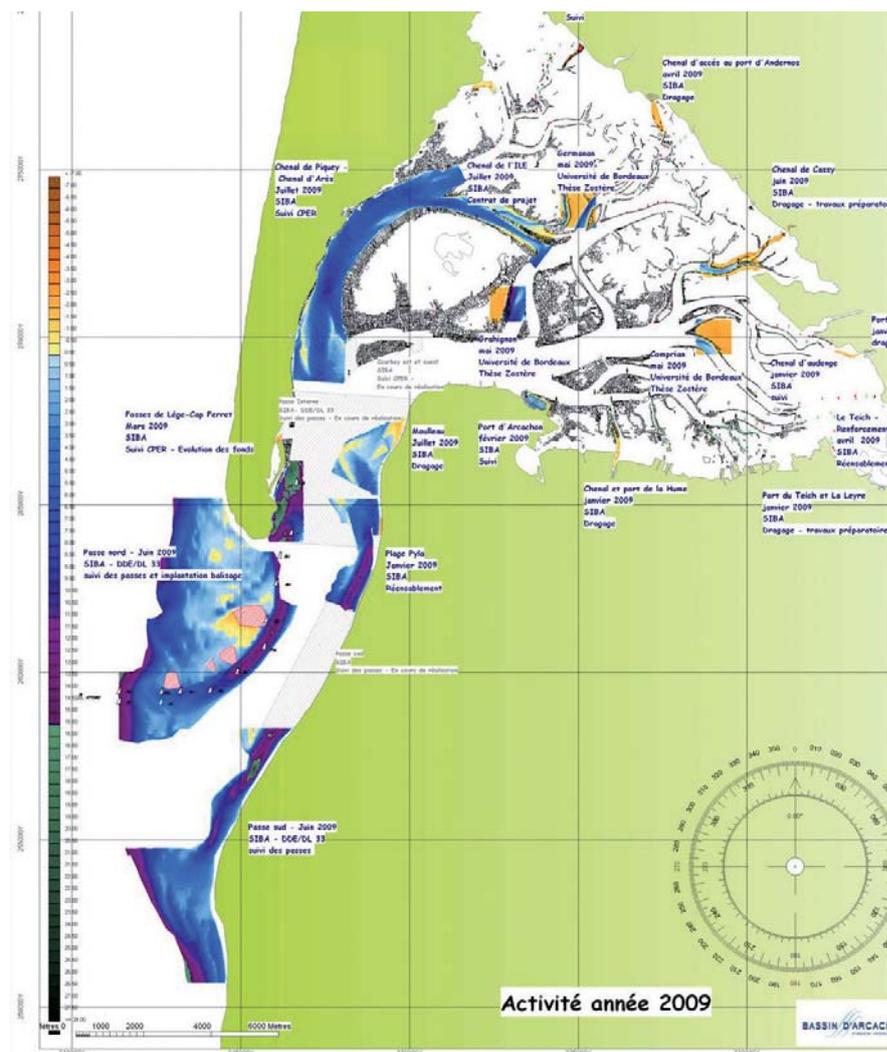
- **par la voie nautique,**

à partir du GPS ainsi que d'un échosondeur et d'une centrale d'attitude installés sur la vedette bathymétrique du SIBA, dénommée « SIBA I », d'une longueur de 8m et d'un tirant d'eau de 30cm ; les équipements permettent de topographier les profondeurs du Bassin d'Arcachon : c'est le principe de la bathymétrie. Ce matériel est complété par un logiciel d'acquisition, de traitement et de restitution des données, dénommé HYPACK MAX. Il permet à la fois de préparer une mission bathy-

métrique, d'effectuer l'acquisition des données, le traitement des sondes, et même de réaliser des plans et cartes marines.

La carte ci-dessous présente tous

les levés topographique ou bathymétrique réalisés sur l'année 2009, soit pour des suivis ou bien antérieurement ou postérieurement aux travaux de dragage.



Etudes préalables et suivis de chantier effectués en 2009 par le Service des Etudes du SIBA

II.6 Dragage des ports

Dragage du port d'Audenge - Darse nord

Le port d'Audenge se décompose en 3 darses distinctes (Nord, Centrale et Sud), très envasées. Des travaux de désenvasement se sont succédés de fin 2007 à février 2008 et un volume de 7 373 m³ a été dragué sur les darses centrale et sud.

Dans la continuité de ce qui a été entrepris, ces travaux ont été complétés en janvier 2009, par la darse nord, pour 277 000 € : 9 600 m³ y ont été retirés, dont une partie sur l'entrée du port, près du chenal d'accès.



1 - La pelle creuse le port et charge les sédiments sur une barge flottante



2 - Un bateau pousseur amène les barges pleines de sédiments vers le quai



3 - Une autre grue décharge les barges et dépose les sédiments dans un camion étanche.



4 - Le camion déverse les sédiments sur la zone d'égouttage, située à proximité du CET d'Audenge

II.7 Dragage des chenaux

DÉBUT	FIN	OBJET	ENTREPRISE OU INTERVENANT	LIEU DE PRÉLÈVEMENT	LIEU DE DÉPÔT	VOLUME DÉPOSÉ	COÛT € TTC
10 mars 09	24 avril 09	Dragage chenal d'Andermos-les-Bains	SIBA	De la confluence entre le chenal d'accès à la halte nautique et le chenal d'accès au port, jusqu'à l'entrée du port. (sauf virage à l'entrée)	Digue ouest du port ostréicole : la surface de la zone s'élève à 10 000 m ² . (pour réensablement)	7 400 m ³	99 000 €
Sept 09	Janvier 10	Dragage chenal de Cassy à Lanton	SIBA	De la balise F3 jusqu'au port	<p>- pour les sédiments allant de la balise F3 à la balise F2e : les parcelles ostréicoles concédées afin de les réensabler, (à titre expérimental).</p> <p>- pour les sédiments allant de la balise F2e au port : la plage de Suzette, sur le pied de digue, de manière à créer une plate forme sableuse d'environ 20m de large.</p> <p>A noter : un ouvrage provisoire de retenue de sable a été créé sur la plage : il sera enlevé début avril 2010, (prestation SAS PVC).</p>	17 000 m ³	243 000 €



Dragage du chenal de Cassy et refoulement sur la plage de Suzette

Dragage du chenal d'accès au port d'Andernos-les-Bains Plage au droit de la digue Ouest (zone de refoulement de la drague)



1^{er} jour de dragage le 16 mars 2009



Le 18 mars 2009



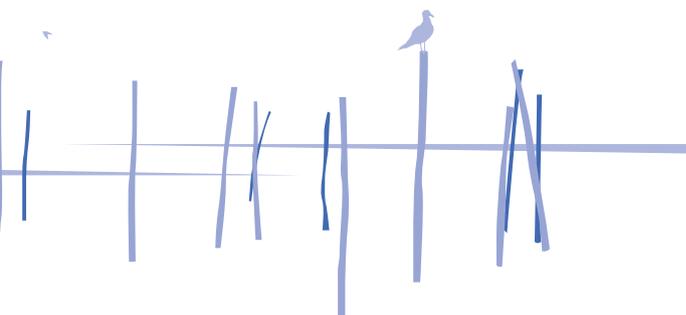
Le 30 mars 2009



Le 21 avril 2009

II. 8 Réensablement des plages

DÉBUT	FIN	OBJET	ENTREPRISE OU INTERVENANT	LIEU DE PRÉLÈVEMENT	LIEU DE DÉPÔT	VOLUME DÉPOSÉ	COÛT € TTC
Février 2009	Février 2009	Réensablement des plages de Pyla sur mer	SDI	Flanc est du banc de Bernet	- du musoir de la corniche vers l'allée des moineaux (1300m) - de l'avenue de la Garolle vers l'allée des rossignols (500m)	106 800 m ³	250 000 €



Drague Marieke au travail

DÉBUT	FIN	OBJET	ENTREPRISE OU INTERVENANT	LIEU DE PRÉLÈVEMENT	LIEU DE DÉPÔT	VOLUME DÉPOSÉ	COÛT € TTC
Juin 2009	Juin 2009	Réensablement des plages d'Andernos-les-Bains	SAS VAN CUYCK TP	Butte du flanc ouest de la jetée	Plage du flanc est de la jetée	106 800 m ³	6 900 €
				Chenal d'Andernos	Le long de la digue du port ostréicole : régilage par PVC	7 400 m ³	



Régilage de la Plage des Quinconces

DÉBUT	FIN	OBJET	ENTREPRISE OU INTERVENANT	LIEU DE PRÉLÈVEMENT		LIEU DE DÉPÔT		VOLUME DÉPOSÉ	COÛT € TTC
Mai 2009	Mai 2009	Réensablement des plages Lège-Cap Ferret	SAS VAN CUYCK TP	Nom du site	Apport	Extraction	Définition de la zone		73 000 €
				Claouey	400m ³ 200m ³	Origine : Bélisaire	A l'ouest du Centre Nautique		
				Jacquets	150m ³ 500m ³	150m ³ Origine : Bélisaire	Déblai/remblai sur site Au sud du village ostréicole		
				Piquey	500m ³	500 m ³	Déblai/remblai sur site		
				Bélisaire	686m ³	Origine : Bélisaire	Déblai/remblai sur site		
				44 hectares	1800m ³	Origine : Mimbeau	Déblai/remblai sur site		
				Talus du	4500m ³	Origine : Mimbeau	Déblai/remblai sur site Mimbeau		
				Courlis	500m ³	Origine : Bélisaire	Au quai des Courlis		



Réensablement à Bélisaire

II.9 Autres opérations

DÉBUT	FIN	OBJET	ENTREPRISE OU INTERVENANT	LIEU DE PRÉLÈVEMENT	LIEU DE DÉPÔT	COÛT € TTC
26 fév. 2009	9 mars 2009	Confortement digues parc ornithologique du Teich	SIBA	balise J5	entre la balise K5 et la digue du parc	24 000 €



Conduite maintenue par le bull : refoulement

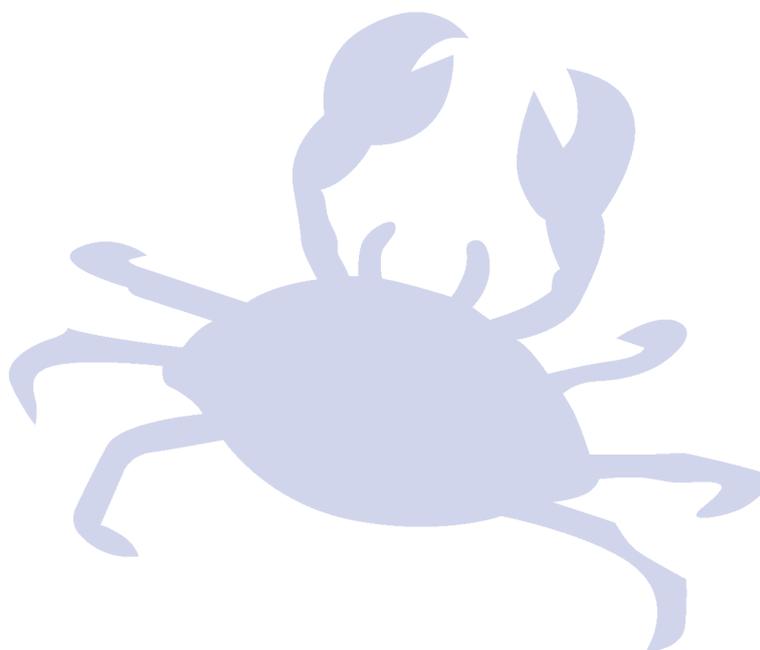
DÉBUT	FIN	OBJET	ENTREPRISE OU INTERVENANT	LIEU DE PRÉLÈVEMENT	LIEU DE DÉPÔT	VOLUME DÉPOSÉ	COÛT € TTC
Mai 2009	Mai 2009	Valorisation du sable issu des bassins de décantation de La Molle à Gujan-Mestras	ETPR-ASE	Bassins de La Molle à Gujan-Mestras (Extraction CG33)	Plage de Lanton : au droit de l'allée du Bassin Plage d'Andernos-les-Bains : entre bd Wurtz et la promenade de la Piscine.	400 m ³ 5 600 m ³	11 000 €



Allée du Bassin à Lanton



Régalage sur les plages d'Andernos-Les-Bains entre le boulevard du Colonel WURTZ et la promenade de la PISCINE



11.10 Etudes environnementales maritimes

Mieux connaître pour mieux préserver !

En 2009, le SIBA met en place et développe des partenariats avec le monde scientifique en lien avec la qualité des eaux du Bassin.

> Zostères



Les zostères sont des plantes aquatiques formant, sur le Bassin d'Arcachon, le plus grand herbier sous-marin d'Europe. Elles créent un écosystème très riche et servent de nurserie à de nombreux poissons et crustacés. A marée basse, elles constituent des zones d'alimentation pour certains oiseaux. Actuellement, leur disparition rapide interroge la communauté scientifique.

Ainsi, le Syndicat participe à l'étude sur la régression des herbiers de zostères, en investissant plus de 24 000 € sur deux ans. Depuis l'automne 2009, des campagnes d'échantillonnage d'eau et de zostères sont menées tous les deux mois en collaboration avec l'Ifremer et l'Université de Bordeaux 1. Les analyses permettront de déterminer la responsabilité ou non des produits phytosanitaires. Par ailleurs, le Syndicat cofinance

avec l'Ifremer une thèse de doctorat sur les rôles des herbiers de zostères dans la dynamique sédimentaire du Bassin d'Arcachon. L'investissement est de 17 000 € par an sur trois ans. 2009 constitue la première année de cette thèse.

> Contaminations fécales

Le SIBA participe avec l'Université de Bordeaux 1 et le Conseil Régional d'Aquitaine à l'élaboration d'outils d'analyses susceptibles d'identifier les sources bactériennes d'origine fécale. A partir d'une caractérisation génétique des bactéries présentes dans la matière fécale de différentes sources (animaux d'élevage, oiseaux sauvages, Stations d'épuration du bassin versant de la Leyre, etc...), puis d'une comparaison avec les bactéries présentes dans l'environnement, l'étude permettra d'identifier la cause d'une éventuelle contamination bactérienne qui surviendrait dans des eaux de baignade ou des coquillages.

Le Syndicat participe à l'étude à hauteur de 60 000 € sur trois ans. Les campagnes d'échantillonnage ont débuté à l'hiver 2009 tout autour du Bassin.

> Contamination de l'air par les hydrocarbures (HAP)

Suite au constat par l'Ifremer de la présence croissante d'Hydrocarbures Aromatiques Polycyclique (HAP) dans les coquillages, la communauté scientifique s'interroge sur les sources possibles de ces composés. Or, la part des HAP contenus dans l'atmosphère et susceptible de retomber dans le Bassin lors des

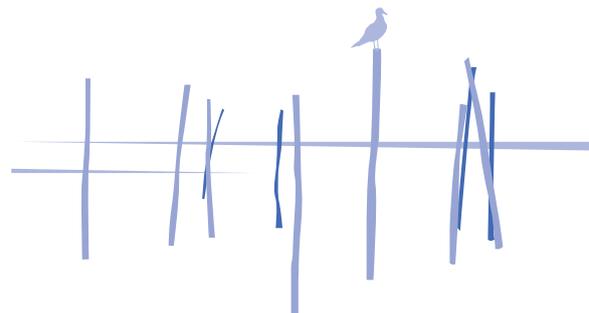


Préleveur d'air DA80 installé sur un toit à Andernos

pluies reste inconnue. En collaboration avec l'université de Bordeaux et le Conseil Régional d'Aquitaine, le SIBA participe à un diagnostic sur la teneur en HAP dans l'air et l'identification de leurs origines, en investissant plus de 81 000 € sur trois ans ce qui a permis l'achat, en 2009, d'un préleveur d'air.

> Réseau REPAR (Pesticides)

Avec l'Ifremer, l'Agence de l'Eau, le Cemagref, le Ministère de l'Agriculture, l'Université de Bordeaux 1, le SIBA a initié, fin 2009, une réflexion sur les pesticides au sens large (phytosanitaires agricoles, domestiques ou industriel, principe actifs des antifouling): un réseau dédié verra le jour en 2010.





CHAPITRE III

L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET PLUVIALES

A. ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Cette compétence historique et essentielle du syndicat fait l'objet, depuis 2005, d'un rapport annuel spécifique : «Rapport Annuel sur la qualité et le prix du service de l'assainissement» publié en mai 2010, conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par un décret et un arrêté du Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable du 2 mai 2007, lesquels définissent les indicateurs de performance qui doivent y être mentionnés à compter de l'exercice 2008.

Ce rapport composé de 2 parties (technique et financière) présente de façon exhaustive l'ensemble de cette activité.

B. ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

Les compétences

La compétence exercée par le Syndicat en matière d'assainissement d'eaux pluviales s'établit sous deux registres :

La réalisation d'études

- d'une part, celles destinées à gérer ou réviser les Schémas Directeurs des eaux pluviales des dix communes riveraines du Bassin d'Arcachon
- et, d'autre part, les études sectorielles menées à l'intérieur de chaque commune

La réalisation de travaux relatifs

- aux réseaux d'eaux pluviales des zones urbaines lorsque, à l'évidence, la collecte de ces eaux perturbe gravement les réseaux d'eaux usées et génère des dysfonctionnements des équipements de pompage et d'épuration
- au déplacement d'émissaires d'eaux pluviales en dehors des zones d'influence des plages ou des sec-

teurs conchylicoles qui nécessitent une protection absolue

- o au complément d'équipements épuratoires permettant d'atteindre l'objectif de « Zéro rejet » dans le Bassin d'Arcachon par l'usage de passe débits, bassins d'infiltration ou de stockage permanent ou temporaire des eaux pluviales

Les travaux réalisés en 2009

Opération d'assainissement des eaux pluviales au Teich

- mécanisation d'un ouvrage pluvial existant Allée de Canteranne sur la commune de Le Teich avec pour objectif de faciliter la manœuvre du batardeau pour améliorer la régulation hydraulique et la réactivité du personnel de gestion. Cet ouvrage vise également à maintenir un niveau d'eau dans le fossé pour éviter l'assèchement des prairies du Parc Ornithologique et du domaine de Ruat et éviter la remontée des eaux salées dans le fossé lors de grandes marées.

Le coût de ces travaux s'est élevé à 11,84 k€ TTC.



Batardeau du Teich



Barbacane équipée d'un clapet à Andernos-Les-Bains

Opération d'assainissement des eaux pluviales à Andernos-les-Bains

- Création de barbacanes sur le perré afin de faciliter l'évacuation des eaux pluviales piégées sur les points bas de la promenade littorale. Le coût de ces travaux s'est élevé à 20 k€ TTC
- Etude hydraulique du quartier du Mauret soumis à une arrivée d'eaux pluviales importante accentuée par une sensibilité aux submersions marines. Cette étude vise à proposer des solutions techniques pour diminuer l'emprise de ce bassin versant et faciliter la gestion des eaux pluviales et marines dans cette zone. Le coût de ces travaux s'est élevé à 42 k€ TTC

Opération d'assainissement des eaux pluviales à La Teste de Buch

Dans le cadre du Schéma Directeur des eaux pluviales de la commune de La Teste de Buch, un grand nombre de travaux ont été identifiés nécessaires pour diminuer l'impact des eaux pluviales sur le bassin versant de la craste Darriet. Certains de ces aménagements nécessitent une autorisation au titre de la loi sur l'eau, le Syndicat a alors confié à un bureau d'étude la réalisation d'un dossier administratif nécessaire avant tous travaux

Le coût de l'étude s'élève à 6,5 k€ TTC.



CHAPITRE IV LA PROMOTION TOURISTIQUE

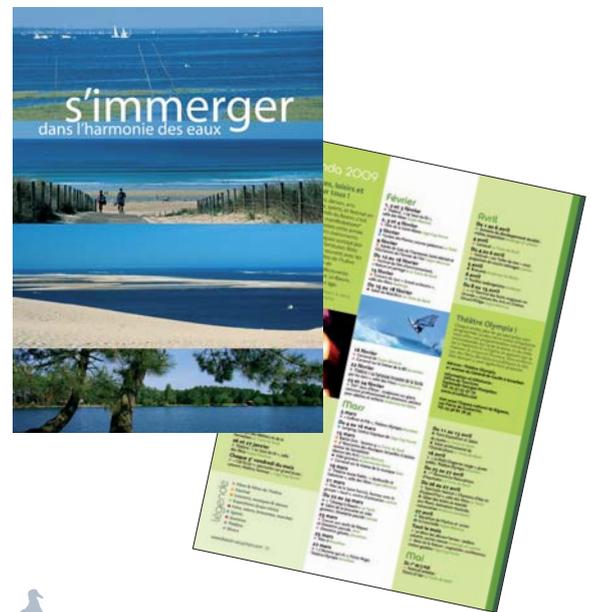
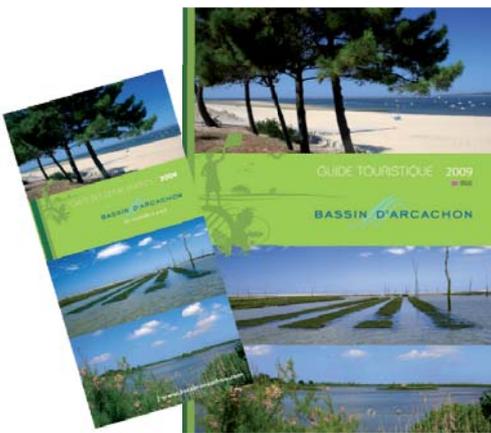
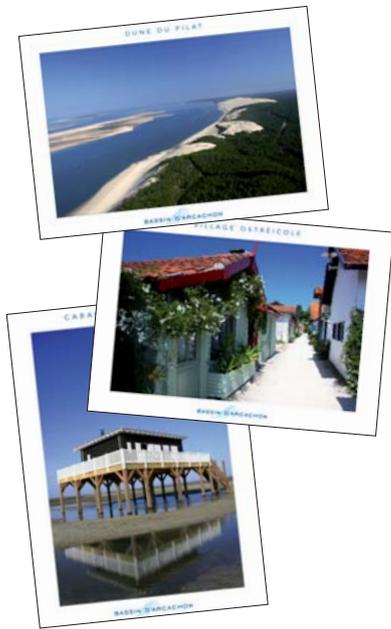
LA PROMOTION TOURISTIQUE DU BASSIN D'ARCACHON

Le SIBA assure, dans le cadre de ses compétences statutaires, la promotion touristique du Bassin d'Arcachon.

En relation avec les Offices de Tourisme, il contribue à valoriser l'image des dix communes riveraines du Bassin pour en accroître la fréquentation en toutes saisons, au service de l'économie locale.

Pour mener à bien cette mission, le Syndicat a défini et mis en œuvre les principaux éléments constitutifs de sa politique touristique générale : la promotion, l'accueil, l'information et la documentation, la communication, l'animation et le partenariat, les équipements et aménagements.

C'est dans ce cadre que se situent, en 2009, les opérations de promotion touristique du Bassin d'Arcachon, conduites par le SIBA.





IV.1 La promotion

IV.1-1 Les opérations de promotion commerciale sur les principaux marchés émetteurs

Seul, en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme (CDT) de la Gironde ou le Comité Régional de Tourisme d'Aquitaine (CRTA), le SIBA a participé, à hauteur de 14 000 € TTC, à divers salons se déroulant au niveau national, dans des métropoles de régions séduites par la destination Gironde et Bassin d'Arcachon et au niveau international.

Les critères de participation sont déterminés avec le CDT Gironde et le CRT Aquitaine, en vue de coordonner les efforts. Le CDT Gironde détermine les orientations et la stratégie qu'il entend donner pour la Gironde en matière de promotion touristique au travers d'opérations de promotion commerciale. Il revient alors au service promotion du SIBA, en collaboration avec les Offices de Tourisme, au regard de leurs priorités en terme de marché, de s'inscrire dans la démarche.

LES SALONS FRANÇAIS

En partenariat avec le CDT :

- le salon de la Randonnée à Paris (53 000 visiteurs), du 27 mars au 29 mars 2009

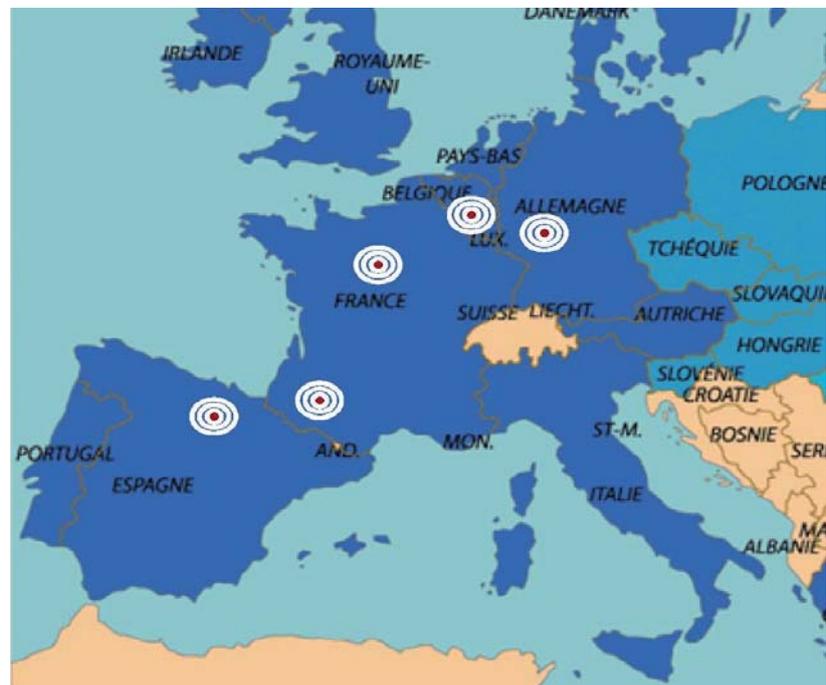
LES SALONS ÉTRANGERS

En partenariat avec le CDT :

- le salon de Bilbao (90 000 visiteurs), du 23 au 26 avril 2009

En partenariat avec le CRTA :

- le salon de Stuttgart (200 000 visiteurs), du 17 au 25 janvier 2009
- le salon de Bruxelles (105 996), du 5 au 9 février 2009



Le SIBA a également poursuivi, à hauteur de 2 500 € TTC, la diffusion d'un spot promotionnel dans les 5 211 chambres d'hôtels du département, dont 3 088 sur Bordeaux (en partenariat avec les hôtels des groupes Accor, Kyriad et Campanile).



IV. 1-2 Les campagnes de communication

Pour construire notre identité de marque touristique Bassin d'Arcachon, et après consultation, le SIBA a retenu l'agence DDH l'assister et l'accompagner dans la mise en œuvre de la stratégie de communication 2009. L'agence a eu en charge la conception et la réalisation des supports de la campagne 2009 (affiche / spot radio / annonce presse).

Pour construire notre identité de marque touristique du Bassin d'Arcachon et la nourrir en permanence, il a été introduit en 2009 dans les campagnes une thématique (environnement naturel, patrimoine architectural, eaux, grands espaces, hommes et métiers) :

- qui constitue un fil rouge de la communication sur une année
- qui illustre notre positionnement

et permet d'aller plus en profondeur pour ne pas rester sur un discours « superficiel », qui a du mal à s'écarter de ses basiques patrimoniaux (cabanes, dune du Pilat...).

2009 a mis en avant la diversité des « eaux » du Bassin

En terme de stratégie de moyens, compte tenu des objectifs et des cibles, les efforts ont été concentrés sur le média radio : la radio est le média le plus approprié à répondre à un double objectif : image et trafic. Etant très souple d'utilisation, il permet de développer nos « secrets à partager », nos découvertes, nos moments de vie « bonheur », notre « retour à la nature préservée », etc.... Notre objectif d'image nécessitent des médias nationaux, lesquels sont, par zone, complétés par des médias de « territoire », locaux ou multi-locaux (ex version féminina).

En 2009, le SIBA a mené, à hauteur de 179 500 € TTC, une campagne de promotion par

les canaux de communication suivants : radio, affichage urbain et Internet :

1/ par voie radio, à l'échelle nationale

En effet, la radio nationale présente un double intérêt :

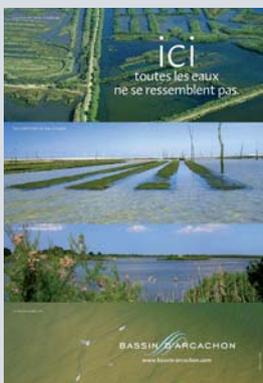
- une dimension « statutaire » : nous classe dans les « grands annonceurs » et donc dans les destinations majeures qui comptent.
- un effet « miroir » : la communication est entendue par les résidents et acteurs locaux, leur renvoyant l'image projetée d'eux-mêmes et leur territoire.

> La campagne radio s'articule autour d'une période unique :

Avant et pendant le week-end de Pâques, du 23 mars au 19 avril (soit 4 semaines), 144 spots ont été diffusés, du lundi au samedi et le dimanche en fin de journée.

> Le contenu des messages publicitaires au format 20 secondes

Cette diversité est exprimée par



des sons d'eaux en mouvement illustrant les différents «mouvements» aquatiques», ponctués d'échos «humains». Comme en 2007 et 2008, c'est une «immersion sonore» qui est proposée, une parenthèse qui invite au voyage, à la détente et aux plaisirs simples et naturels. Les sons d'eaux sont associés à

des dynamiques propres et notamment les différentes activités qui en découlent (baignade, balade, canoë...).

> La stratégie développée

Ces spots sont le reflet cohérent de la campagne d'affichage (simultanée) et s'inscrivent dans le prolongement de ceux de 2008 :

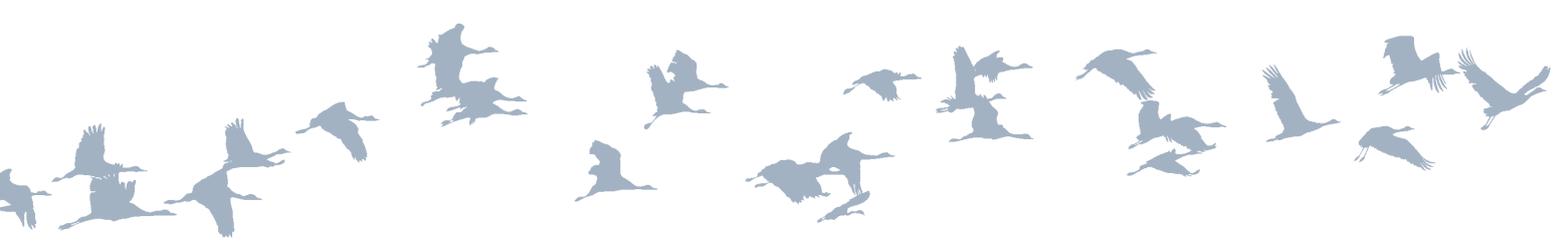
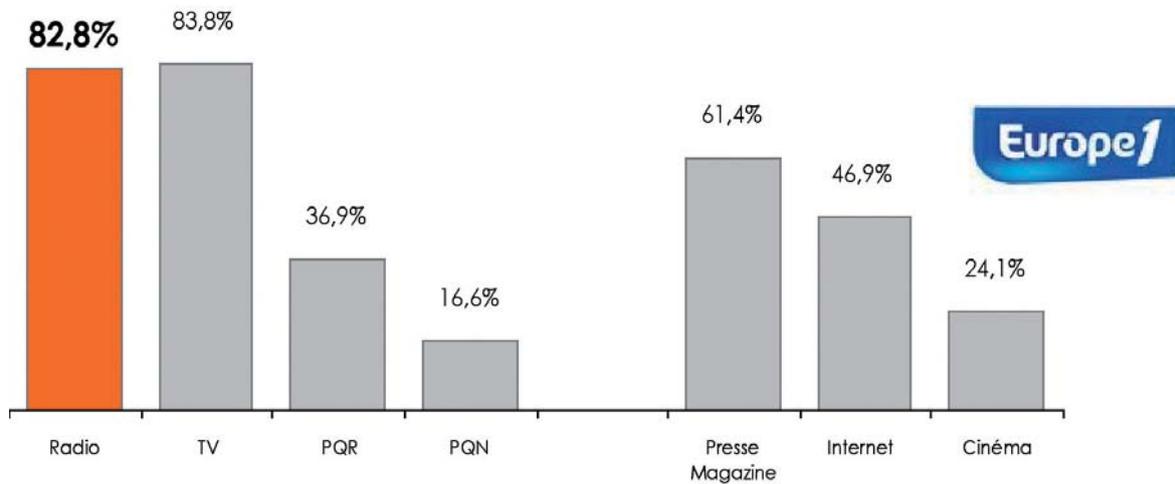
on y retrouve l'idée d'un «narrateur» qui sert de guide à la découverte.

L'ambiance sonore, douce et atypique, qui plonge dans l'environnement supposé réel, crée une rupture favorable en diffusion radio et convoque un imaginaire de «moment» à partager.

Le choix de EUROPE 1 :

Avec plus de 5 millions d'auditeurs chaque jour.

Europe 1 enregistre en 2008 une progression de son audience.





2/ par voie d'affichage

En 2009, le SIBA a souhaité être présent sur le réseau Duo de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac. L'objectif principal est de créer une véritable proximité entre l'aéroport de Bordeaux et le Bassin d'Arcachon.

La campagne d'affichage s'articule autour de 2 vagues de 14 jours chacune, avec un intervalle d'un mois :

- Période 1 : 17 février au 2 mars
- Période 2 : 14 avril au 27 avril

Soit les vacances scolaires de février et de Pâques (zones ABC)



Pour compléter le dispositif sur Bordeaux, le SIBA a renforcé sa présence dans l'aéroport par l'affichage d'une toile tendue, dans la zone de livraison bagages du Hall B (visibilité de 100% des passagers arrivés de Paris et Lyon).



3/ par Internet, sur les sites de France Télévision et Radio France :



Achat de bannières déroulantes en géo-localisation sur les sites de :

France Télévision :

- France 3 : Thalassa, les sentinelles du Littoral

- France 5 : Question maison et Silence ça pousse

Radio France :

- France Culture
- France Inter
- France Musique

Le coût de la campagne sur les sites de France Télévision et de Radio France que le SIBA a mené en 2009 s'élevait à 9 500 € TTC.



4/ par voie d'achats d'espaces dans les médias de presse écrite :

En vue de capitaliser sur la campagne de promotion radio, l'investissement portant sur l'achat d'espaces publicitaires dans les médias de presse écrite a été limité aux supports suivants, sélectionnés en fonction de la cible de clientèle et de la zone de chalandise :

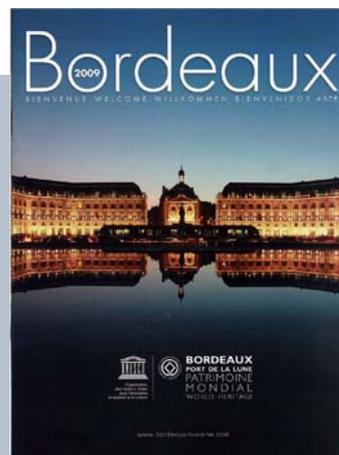
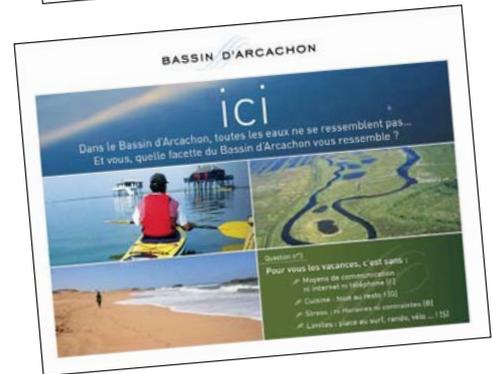
- Sud Ouest (Version Femina, édition printemps des départements : 24 (Dordogne), 47 (Lot et Garonne), 32 (Gers), soit **700 000 lecteurs**,
 - Guide touristique de l'Office de Tourisme de Bordeaux (160 000 ex en 4 langues),
 - DIARIO VASCO et DIARIO DE NAVARRA, hebdomadaire espagnol (dans le supplément Aquitaine) (185 000 exemplaires)
 - TGV Magazine, mensuel (300 000 exemplaires dans les TGV en 1ère classe et sur les sièges de tous les trains Paris-Arcachon du matin en 2ème classe, soit 1 million de passagers).
- L'achat d'espaces dans les médias de presse écrite en 2009 s'est élevé à 39 350 € TTC.

5/ par le canal Internet :

En parallèle, le SIBA a mené des actions complémentaires sur le média Internet, afin de générer du trafic sur le site www.bassin-arcachon.com :

- **Campagne de référencement manuel** (positionnement sur Google)
- **Mini-site dédié** : sous forme de quizz « Quelle facette du Bassin d'Arcachon vous ressemble ? »
- **Envoi de 2 newsletters** par an sur notre fichier prospects (en avant et après saison) présentant une offre spécifique à la saison.

En 2009, un budget d'un montant de 15 000 € TTC a été consacré à cette campagne web.





IV.2 L'accueil

Compte tenu de l'importance économique du tourisme, la mise en œuvre d'une approche partenariale sur le Bassin d'Arcachon a été développée avec un groupe représentatif des différentes catégories socio-professionnelles permettant de mieux cibler **l'action promotionnelle déjà engagée.**

Un éductour a eu lieu au niveau local, pour le personnel d'accueil des Offices de Tourisme, élargi au

personnel des hébergements et équipements touristiques, le 16 juin 2009.

Le SIBA poursuit ainsi deux objectifs :

- en terme de communication interne : accueillir le personnel saisonnier et créer des liens entre les différents Offices et ainsi faciliter la communication en saison
- en terme de communication externe : permettre au Service Tourisme du SIBA de présenter la

campagne de communication et aux Offices, les nouveaux produits et manifestations

La qualité de l'accueil constitue, aujourd'hui, la clé de la réussite du développement touristique. En 2009, un budget d'un montant de 8 900 € TTC lui a été consacré.

Sa prise en considération, de plus en plus forte au niveau des différents secteurs de la vie touristique, représentera demain, **la principale source de valeur ajoutée du tourisme.**

IV.3 La communication

A) Les relations avec les médias

Seul, ou en liaison avec le CRTA et le CDT, le SIBA a coordonné le séjour des journalistes venus réaliser des reportages sur le Bassin ; c'est ainsi qu'ont été accueillis et pris en charge :

- **2 au 3 avril :** accueil de journalistes suisses
- **27 au 29 avril :** accueil de 3 journalistes de la presse spécialisée « Cyclo »
- **15 au 16 mai :** accueil de journalistes de la presse nationale :
 - Florence FALKEHED, rédactrice en chef du magazine « Saveurs »
 - Audrey FERRIN, chef de rubrique du magazine « Maman »
 - Flore JARLOT, chef de rubrique « Nous Deux »

- Hélène HURET, rédactrice en chef du magazine « Cuisine by Cyril Lignac »
- Thierry GRES, consultant de la radio « RTL »

- **28 au 30 mai :** accueil de Monsieur Stéphane BREHIER, journaliste au magazine « Désirs de Voyages »
- **1^{er} au 3 juin :** accueil de Monsieur Gilles PUDLOWSK, journaliste et de Monsieur Jean-Daniel SUDRES, photographe de l'hebdomadaire « Le Point »
- **16 au 19 juin :** accueil de Madame Catherine MALPAS, journaliste au magazine « Ca m'Intéresse »
- **22 au 24 juin :** accueil de Madame Carine DOPLER, journaliste au quotidien « l'Alsace »
- **27 au 29 juin :** accueil de 2 journalistes de l'hebdomadaire « le Point »

- **29 juin au 1^{er} juillet :** accueil de Monsieur André DEGON, journaliste de l'hebdomadaire « Marianne »

- **12 août :** accueil de Célia CHENG, journalistes pour différents supports chinois (3 radios nationales et 4 magazines de presse écrite)

- **25 août :** accueil de Jordi BASTART et Angeles CASTILLO, journalistes au magazine espagnol RAC « Real Automovil Club »

- **17 au 18 septembre :** accueil de 3 journalistes scandinaves :
 - Camilla MUMGAARD de « Billetkontoret » (Danemark)
 - Lena PALSSON de « Tema Resor » (Suède)
 - Liv HAMMERSMARK de « Tema Resor » (Norvège)

• 29 septembre
au 1^{er} octobre :

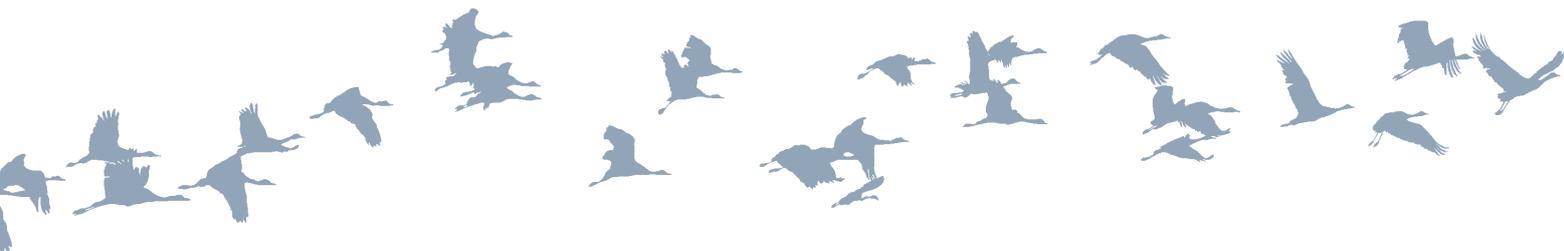
accueil de Madame Sophie DENIS, journaliste et de Monsieur Philippe ROY, photographe, du magazine «Détours en France»

• 4 au 7 novembre :

accueil de Madame Catherine MALPAS, journaliste et de Monsieur Eric BERRACASSAT, photographe des magazines « Ca m'Intéresse et Balade »

• 10 au 12 décembre :

accueil de Monsieur Andréa DROUVE, journaliste pour le guide touristique « Südwest Frankreich-Aquitaien und Atlantikküste »



B) La gestion de l'espace professionnel via internet

Le Service Tourisme du SIBA met à disposition des organismes de tourisme, de la presse et des collectivités, un espace professionnel comportant le dossier de presse et l'accès à une photothèque, laquelle nécessite, chaque année, d'être confortée et actualisée.

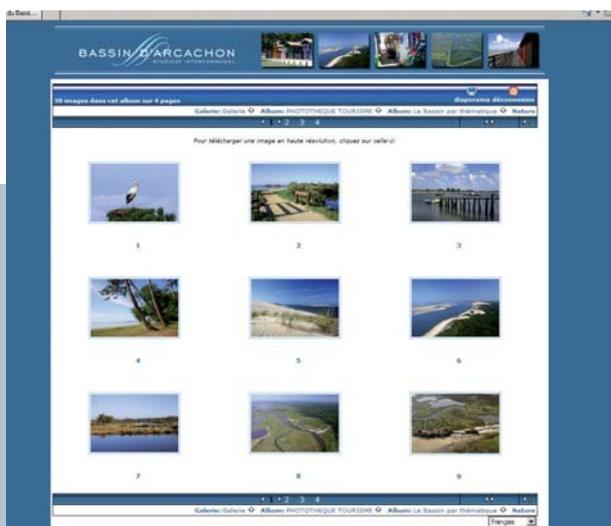
Depuis 2006, le SIBA a développé

un système extranet pour les utilisateurs suivants : collectivités, Offices de Tourisme ainsi que les supports de presse, à l'exclusion d'une utilisation pour opération commerciale.

Les images sont accessibles sur le site www.bassin-arcachon.com, rubrique « espace professionnel », grâce à un mot de passe transmis par le Service Tourisme, permet-

tant le téléchargement avec les droits d'utilisation correspondants (codes d'accès fournis sur une durée limitée dans le temps).

En 2009, un budget d'un montant de 45 710 € TTC a été consacré à la relation avec les médias et l'hébergement de l'espace professionnel.





C) Soirée spéciale Bassin d’Arcachon au Cirque PINDER à Paris :

Le SIBA s’est associé à la Section Régionale Conchylicole Arcachon Aquitaine (SRC) pour organiser une soirée spéciale «Bassin d’Arcachon» sur PARIS, sous le chapiteau du cirque Pinder, le mardi

1^{er} décembre : 5 000 places de spectacle nous ont été offertes par son PDG Gilbert EDELSTEIN. A cette occasion, une centaine de journalistes de la presse nationale et gastronomique étaient présents.

Dans la continuité de ce qui avait été précédemment organisé à la

Maison d’Aquitaine en 2005, la SRC et le SIBA ont animé un apéritif ostréicole avec des ateliers de dégustation des différents crus d’huîtres : Banc d’Arguin, Cap Ferret... mariés à une sélection de vins du Sud Ouest et des caviars de Gironde et d’Aquitaine.



IV . 4 L’information et la documentation

Pour la réalisation de l’ensemble des supports de communication 2009, le SIBA a engagé un budget d’un montant de 98 800 € TTC.

LES EDITIONS Le Guide Touristique du Bassin d’Arcachon

L’ensemble de la profession est associé à la conception du support, publié à 150 000 exemplaires, en 4 langues.

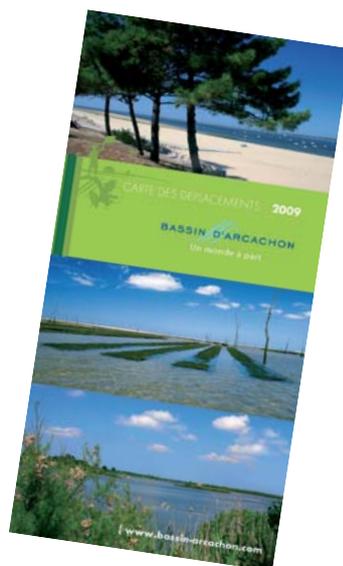


En complément de ce support, le SIBA a également réédité « **la carte des déplacements** » qui présente les **différents modes de transport** (maritime, routier, ferroviaire, pistes cyclables) en privilégiant une présentation intermodale et les liaisons possibles.

Les objectifs sont principalement :
- de **fournir un support d'infor-**

mations sur les principaux **équipements touristiques** du Bassin et leur **accessibilité**.

- de **valoriser** auprès de la clientèle touristique les moyens de **transports collectifs**, en leur **proposant des alternatives** à l'utilisation de la voiture individuelle, tout en suggérant des solutions locatives.



LE SITE INTERNET www.bassin-arcachon.com

Le SIBA a souhaité réaliser une **refonte intégrale** de son site Internet www.bassin-arcachon.com afin de valoriser l'image de la destination et développer le positionnement de la marque « Bassin d'Arcachon ».

- Nouvelle charte graphique
- Intégration d'informations pratiques sous la forme de moteurs de recherches provenant de la base de données SIRTAQUI (renseignée par les OT du Bassin)

La refonte du site Internet touristique du SIBA s'est élevée à 15 000 € TTC. La consultation du site www.bassin-arcachon.com s'élève, en 2009, à une moyenne de 25 456

connexions/mois, avec un pic de connexion en juillet. Le support Internet affirme, un peu plus chaque jour, sa place prépondérante comme support de communication.





	JANV	FEVR	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC
2009	25 547	26 350	37 121	40 052	41 146	38 239	52 836	46 781	21 337	18 109	14 210	14 689
Evolution 2008 - 2009 (en %)	28	11	31	25	30	11	-9	6	-1	-6	-14	-2

Tableau des consultations du site www.bassin-arcachon.com

Les objectifs du SIBA, concernant ce nouveau site portail, étaient les suivants :

- valoriser l'image de la destination et développer le positionnement de la marque « Bassin d'Arcachon » au sein du site ;
- concevoir le site comme un véritable portail touristique, porte d'entrée vers les sites des Offices de Tourisme et développer un maxi-

num de liens vers leurs sites et/ou syndiquer les informations (ex. : agenda, flash promotion ...).

- exploiter la base de données touristiques au travers une présentation dynamique et interactive du guide touristique édité en 4 langues et non par une saisie des informations par le SIBA.
- la mise en place d'un moteur de recherche s'est imposée pour

accéder à la base de données SIR-TAQUI, pour la rubrique hébergement.

LE SITE INTERNET DU SIBA EST À LA FOIS :

- un canal de recrutement,
- un site de séduction
- un support des campagnes off-line animées par le SIBA (TV- radio-affichage).

LE MATÉRIEL PROMOTIONNEL

Les affiches, les poches et les calendriers sont devenus les « incontournables » du SIBA ; ils sont largement diffusés dans les salons et les Offices de Tourisme.

Un nouveau matériel promotionnel a été initié en 2009 : un support «d'incitation» à franchir les portes des Offices de Tourisme, intitulé « 1 semaine sur le Bassin ». Les 50 000 exemplaires ont été distribués dans les hébergements touristiques et les Offices de Tourisme du Bassin.



VI.5 L'animation et l'équipement

• Valoriser les espaces portuaires dans l'environnement touristique du Bassin

En 2009, la valorisation de la filière ostréicole dans l'environnement touristique du Bassin s'articule de la manière suivante :

1/ la réalisation d'une double page, consacrée à la Route de l'huître, dans le guide touristique du Bassin d'Arcachon, édité en 4 langues.

2/ la poursuite de la conception de panneaux d'orientation dans les ports ostréicoles, véritables relais d'accueil.

Dans le prolongement de l'étude portant sur la signalétique touristique du Bassin d'Arcachon et pour aboutir à une meilleure prise en considération des espaces

portuaires dans l'environnement touristique du Bassin, le Syndicat s'est engagé dans la conception de panneaux d'orientation, véritables « relais d'accueil » des ports ostréicoles. Il a ainsi assuré la maîtrise d'ouvrage de l'opération sur les ports ostréicoles d'**Andernos-les-Bains**, de la **Teste de Buch**, d'**Arès**, des **9 ports et villages de la presqu'île du Cap Ferret**, des **7 ports de Gujan-Mestras**.

En 2009, le Syndicat a inscrit à son budget le développement de ces relais d'accueil. Des panneaux ont été élaborés pour le port de Audenge, en étroite partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunal Cœur du Bassin et la Commune de AUDENGE.

Pour la réalisation des panneaux 2009, le SIBA a engagé un budget d'un montant de 9 500 € TTC.



Panneau implanté au port de Audenge



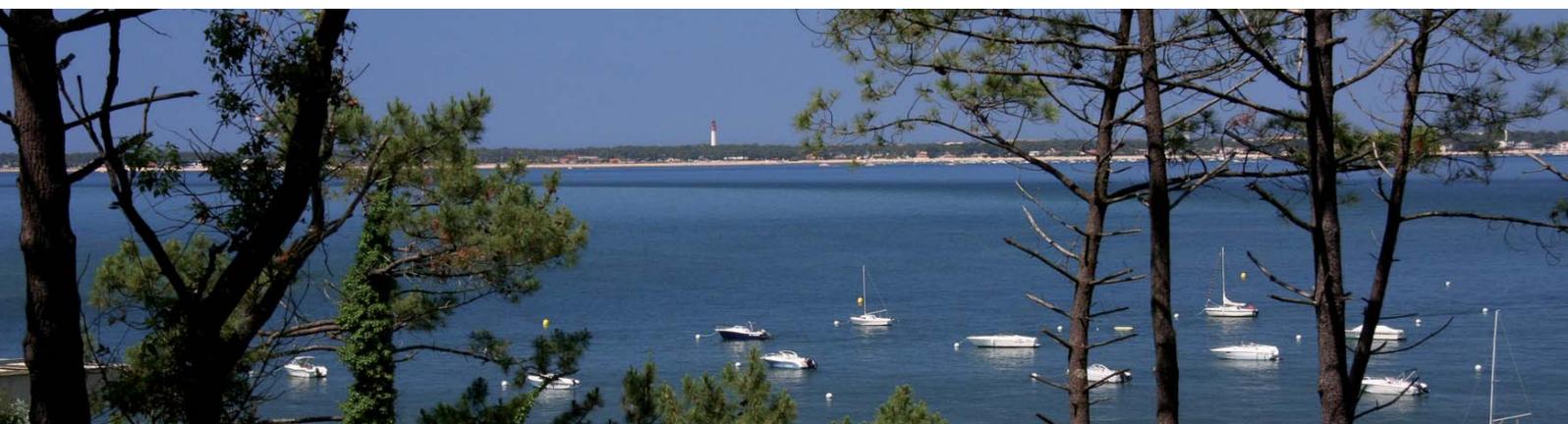


Composante croissante de l'aménagement du territoire et du développement économique du Bassin d'Arcachon, le tourisme fait partie intégrante des compétences du Syndicat.

Le Service Tourisme du SIBA est placé sous l'autorité hiérarchique du Directeur Général des Services qui anime une équipe composée comme suit :

- responsable du Service, Isabelle GALINIER
- photographe et graphiste, Brigitte RUIZ
- chargée de mission, Audrey RAMBAUT
- secrétaire administrative, Myriam DARRACQ

Pour mettre en œuvre les principaux éléments constitutifs de sa politique touristique générale en relation avec les Offices de Tourisme, le Syndicat a engagé, en 2009, un budget de 435 000 €.





CHAPITRE V

PÔLE DE RESSOURCES NUMÉRIQUES DU BASSIN D'ARCACHON

Depuis 2000, le Syndicat assure le développement du Système d'Information Géographique (SIG) du Bassin d'Arcachon. De nombreuses données, notamment des plans cadastraux numérisés et labellisés par la Direction Générale des Impôts, des photographies aériennes dénommées orthophotoplans, des plans de réseaux, des données maritimes et touristiques sont mises à disposition des services syndicaux, de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) et des six communes du Nord Bassin.

V.1 UNE NOUVEAUTÉ : UNE APPLICATION WEB PERMETTANT D'ACCÈDER FACILEMENT À TOUTES LES DONNÉES CARTOGRAPHIQUES DU SIBA

Aujourd'hui grâce aux nouvelles technologies et notamment à Internet, il est possible de dire que l'année 2009 fut celle du changement. Le Pôle de Ressources Numériques du Bassin d'Arcachon a mis en œuvre un nouveau logiciel permettant aux services du SIBA et à ses collectivités membres d'accéder aux données géographiques via Internet. Le nombre d'utilisateurs n'est désormais plus limité et l'interface graphique de cette application permet au plus grand nombre d'accéder facilement aux informations géographiques.

Le socle de l'application a été ac-

quis auprès de la société Géosphère pour un montant de 30 000 € TTC. Le Pôle de Ressources Numériques du SIBA a ensuite intégré dans ce logiciel l'ensemble des données géographiques acquises au cours de ces dix dernières années, et a

également réalisé toutes les cartographies et profils utilisateurs.

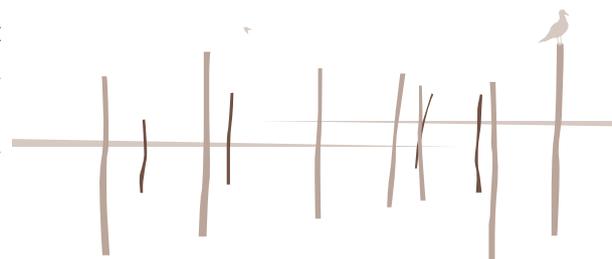
Plus d'une centaine d'agents et d'élus ont déjà été formés à l'utilisation de l'application web et de nombreux services l'utilisent au quotidien.



V. 2 UNE NOUVELLE CAMPAGNE DE PHOTOGRAPHIES AERIENNES

La photographie aérienne de haute précision ou orthophotoplan est un outil devenu indispensable aux services syndicaux et communaux dans le cadre par exemple d'études de projets d'urbanisme ou d'études de travaux

maritimes ou terrestres. Par ailleurs, ces photographies aériennes sont transmises aux services de l'Etat, à l'O.C.A (Observatoire de la Côte Aquitaine) et à la Région (cofinancier). La dernière campagne datait de 2005,





une nouvelle a donc été réalisée en juin 2009 pour permettre aux services syndicaux et communaux de bénéficier d'informations à jour et proches de la réalité terrain.

L'orthophotoplan recouvrant l'ensemble du plan d'eau et les dix communes riveraines du Bassin a été réalisé pour un montant de 15 000 € TTC. La précision de ces images est de 20 cm (1 pixel sur l'image = 20 cm sur le terrain).

V. 3 LA BASE DE DONNEES EAUX PLUVIALES REMISE «AU GOÛT DU JOUR»

La création d'un « pôle pluvial » au sein du SIBA, avec une participation active d'un membre du Pôle de Ressources Numériques, a permis de dé-

ployer une véritable base de données cartographique sur le réseau d'eaux pluviales en 2009. La retranscription des Schémas Directeurs d'Assainissement des Eaux Pluviales (SDAEP) du CETE et des travaux intervenus après la réalisation des SDAEP a été effectuée dans les logiciels SIG. Cette base de données a été rendue accessible aux agents du SIBA (siège à Arcachon et SIHS à Audenge), aux agents de la SABARC ainsi qu'aux communes membres du Syndicat.

Cette base de données a ensuite été étoffée par l'intégration de nouvelles données (topographie, prises d'eaux des malines, ...). Des contacts ont d'ailleurs été développés avec les services techniques des communes en charge des eaux pluviales, afin d'échanger des données sur le réseau.

Le travail de cartographie effectué sur les eaux pluviales est en constan-

te évolution afin de se rapprocher au mieux de la réalité terrain.

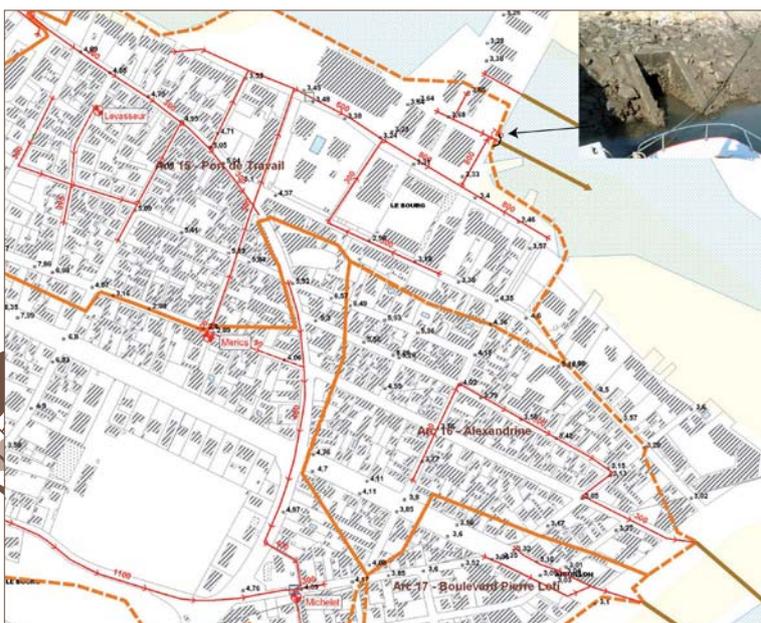
Il permet de fournir des plans aux services du SIBA et des communes, avec pour objectif d'améliorer la préservation du milieu en augmentant la pertinence des actions menées sur le pluvial.

V. 4 MISE A JOUR DES DONNÉES CARTOGRAPHIQUES

La pertinence d'un SIG est liée avant tout à la régularité de ses mises à jour. Le Pôle de Ressources Numériques du Bassin d'Arcachon a ainsi assuré, tout au long de l'année 2009, une mise à jour régulière :

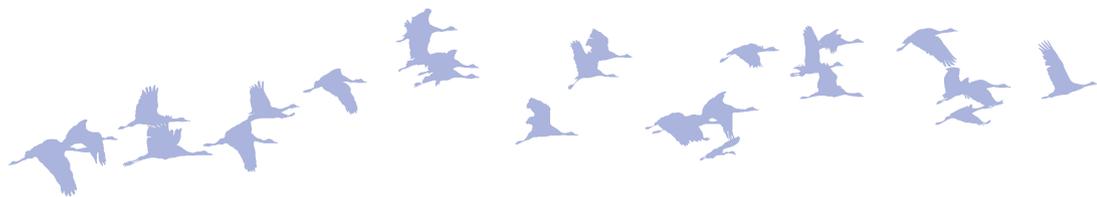
- des données assainissement des eaux usées,
- du cadastre graphique et de la matrice associée,
- des données maritimes et environnementales,
- des plans de ville numériques,
- des données touristiques,
- des Plans Locaux d'Urbanisme.

Le réseau d'assainissement des Eaux Pluviales : le port d'Arcachon Bassins Versants, canalisations, exutoires et clapets anti retour





CONCLUSION



Le Bassin d’Arcachon est un site naturel exceptionnel. Unique. Fragile.

Pour des milliers de personnes, il est un outil de travail. L’ostréiculture française y est née.

C’est aussi un lieu de villégiature. Des dizaines de milliers de touristes habitent ses rivages en haute saison.

Le SIBA est le gardien de tous ces intérêts. Ceux de la nature, des professionnels, des usagers. Il remplit une mission initiale et fondamentale : «zéro rejet dans le Bassin».

Pour ce faire, le système d’assainissement a encore été optimisé par le **Pôle Assainissement** du SIBA grâce à un meilleur pilotage des stations de dépollution, la destruction de l’ancienne station d’épuration de Gujan-Mestras ainsi que le renouvellement de certaines parties de réseaux afin d’encore mieux collecter et nettoyer les effluents résultant d’une consommation humaine. La protection du Bassin d’Arcachon passe aussi par la prise en compte de la pollution par les eaux pluviales. L’ensemble des démarches prises par le Syndicat et plus particulièrement le Service d’Hygiène Intercommunal de Santé (SIHS) depuis 1985, notamment par la préconisation et par la mise en œuvre de solutions compensatoires permettant ainsi de concilier au mieux le besoin de

densification des milieux urbains et la protection de l’environnement.

De même, le plan de formation des agents municipaux des 10 communes membres du SIBA s’est poursuivi et ces derniers ont reçu une formation pour une bonne utilisation des produits phytosanitaires dans la gestion des espaces communaux ainsi qu’une aide

pour la réalisation de schémas communaux de désherbage. Ce programme d’action sera optimisé pour l’année 2010.

De même, le **Pôle Environnement** s’est impliqué dans un vaste programme de recherche avec nos partenaires institutionnels afin d’encore mieux contrôler, chercher, s’interroger et donc maîtriser notre métier de traitement d’eau consommée par l’homme.

Le **Pôle Maritime** a poursuivi son programme de dragage des ports de compétence communale et en 3 ans, le Syndicat les aura tous dragués, démontrant ainsi le rendement optimal de ce pôle.

Le **Pôle Tourisme** a une fois de plus contribué à la valorisation de l’image des 10 communes du Bassin d’Arcachon afin de faire du tourisme un élément structurant de l’économie locale tout en aidant à la bonne préservation

de l’environnement du Bassin d’Arcachon. Cet excellent travail a été récompensé par l’obtention du 1er prix des trophées nationaux de la communication dans sa catégorie.

Le **Pôle de Ressources Numériques** a permis de renforcer le lien entre le Syndicat et ses 10 communes membres par la mise en place d’un accès «full web» à distance de son Service d’Information Géographique (SIG), la dotation de postes informatiques et d’une formation adaptée dans chaque commune.

Cette année encore, le SIBA a donc encore contribué à la bonne préservation du milieu naturel en rendant à la nature une eau consommée la plus proche possible de son état initial. Il a aussi accompagné les professionnels de la pêche et de la conchyliculture dans leur combat : améliorer la connaissance du milieu et préserver les cultures marines du Bassin d’Arcachon, sentinelles du milieu...

Le SIBA est en train de muter, il n’est plus simplement gestionnaire d’un système d’assainissement, il devient un expert de l’eau : le défi est de taille.

Le Président,


Michel SAMMARCELLI



PHARE DU CAP FERRET

ARCACHON
LA TESTE DE BUCH
GUJAN-MESTRAS
LE TEICH
BIGANOS
AUDENGE
LANTON
ANDERNOS-LES-BAINS
ARÈS
LÈGE-CAP FERRET



BASSIN D'ARCACHON
SYNDICAT INTERCOMMUNAL

Siège du Syndicat : Villa Vincenette à Arcachon • 16, allée Corrigan
Tél : 05 57 52 74 74 • Fax : 05 57 52 74 75
Site : www.siba-bassin-arcachon.fr
Mail : administration@siba-bassin-arcachon.fr